

Ce que nous ont appris nos contacts avec des représentants de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie, de l'Afrique du Sud et de l'Islande, et avec la bonne volonté du ministère anglais de l'Agriculture, nous avons lieu de croire que les dominions sont disposés à établir un étalon impérial pour les œufs, qui, croyons-nous assureraient de certaine façon le développement de ce commerce que la standardisation lui a donné au Canada.

L'hon. M. MOTHERWELL: Est-ce le plan que l'on est à modeler sur le principe de la coopérative du bétail.

M. BROWN: Non, celui-ci a procédé de discussions avec les représentants des autres dominions à la division des marchés du congrès avicole de l'an dernier, à Londres.

L'hon. M. MOTHERWELL: Lorsque les œufs de l'Ouest canadien arrivent sur le marché de Londres, dans quelle classe se placeraient-ils si on les classait comme au Canada?

M. BROWN: Ils auraient changé très peu à leur arrivée à Montréal. Les œufs de l'Ouest arrivant sur le marché de Montréal se vendent parfois à prime sur ceux de l'Ontario de la même classe. Cela provient de récentes améliorations dans le ramassage, de leur transport en wagons frigorifiques de la campagne au lieu de classement, du classement et de l'expédition en chambre froide. Sur le marché de Montréal, les "extras des prairies" sont un produit dont on peut être fier. En Colombie-Britannique, pour expédition par la voie du canal de Panama, les œufs sont portés directement du bureau de classement aux chambres froides à bord du navire.

Un DÉPUTÉ: Vos règlements n'exigent-ils pas que ces œufs soient vendus un certain nombre de jours après la ponte?

M. BROWN: Non, monsieur.

Un DÉPUTÉ: Si l'on veut les vendre comme "extras"?

M. BROWN: Non, monsieur.

Un DÉPUTÉ: Pour combien de temps après le classement peut-on les vendre comme "extras"?

M. BROWN: Il existait dans l'Ontario, il y a quelques années, un petit entrepôt frigorifique où deux wagons d'œufs furent classés comme "extras". L'entrepôt était si excellent que ces œufs conservaient leur qualité au point où l'on aurait pu les expédier comme "extras" sans les mirer ou les classer de nouveau. Aujourd'hui la principale cause de la détérioration est la faiblesse de l'albumine, le manque de durabilité.

M. DUGUAY: Pour combien de temps après le classement et la mise en chambre froide permet-on de vendre les œufs comme "extras"?

M. BROWN: Aucun délai n'est fixé à cet égard. Beaucoup d'œufs d'entrepôt se vendent comme "extras d'entrepôt", car, dans un bon entrepôt, les œufs ne devraient pas perdre plus d'un quart de livre ou d'une demi-livre par caisse.

M. SHAVER: Ne faudrait-il pas les vendre comme "extras d'entrepôt"?

M. BROWN: Oui.

M. COOTE: Faudrait-il que les œufs vendus comme des œufs d'entrepôt se vendissent dans cette catégorie en Angleterre?

M. BROWN: Non, les présents règlements anglais prescrivant que les œufs d'entrepôt soient marqués du mot "entrepôt" ne s'appliquent qu'au produit domestique.

M. COOTE: Et ils se vendraient dans la même classe qu'au moment de leur production.

M. BROWN: Oui.

M. McMILLAN: A titre d'aviculteur expert, pensez-vous qu'il serait nécessaire de diminuer quelque peu notre production?